
Présents : Hervé de la Forest, Yves Lesvier, Laëtitia Delahaye, Frédéric Texier, Isabelle Douinot, Marcel Maudet, Marie-Annette Lorret, Jean Colombel, Monique Gâtel, Roger Leclerc, Sylvie Genaitay, Valérie Guinard, Laurent Hardy, Caroline Graffe, Fabrice Bizette, Marcel Piel, Mickaël Le Bouquin. **Représentée** : Alexandra Robin par Isabelle Douinot.
Secrétaire de séance : Monique Gâtel

Intervention de Messieurs SAILLARD et GILLES d'ENEDIS sur les compteurs linky.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte de modifier l'ordre du jour comme suit : 13. Proposition d'achat de terrain à l'entrée de l'agglomération côté Sud.
14. Divers.

1. Travaux de sécurité en entrée d'agglomération et sur l'axe principal

Monsieur ROCABOY de la Société ATEC, maître d'œuvre pour ces travaux, a présenté les projets réalisables pour la mise en sécurité de l'entrée de l'agglomération côté Sud et sur l'axe principal. L'estimation des travaux est de 348 942,50 € HT, auquel s'ajoutent les honoraires du maître d'œuvre, soit une estimation du coût de l'opération de 369 937,50 € HT. Le plan de financement proposé pour cette opération est :

Organisme	montant
ETAT - DETR	75 000.00 €
RECETTES DES AMENDES DE POLICE	90 000.00 €
FSIL - CONTRAT DE RURALITE	60 000.00 €
AUTOFINANCEMENT	144 937.50 €
TOTAL	369 937.50 €

L'Etat est susceptible de financer cette opération dans le cadre de la Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 au titre des travaux d'aménagement de sécurité en centre bourg et aux entrées de bourg, à raison de 25 % sur un plafond de dépenses de 300 000 € HT.

Le conseil municipal, par 16 voix pour et 2 abstentions (V. Guinard et C. Graffe),

ADOpte l'opération d'aménagement de sécurité de l'axe principal,

ARRETE les modalités de financement ci-dessus,

SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DETR,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire,

SOLLICITE une étude auprès du Syndicat Départemental d'Énergie 35 pour les travaux nécessaires au niveau de l'éclairage public.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 23 novembre 2017

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 23 novembre, dont un exemplaire leur a été adressé, donne lieu à des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. Rythmes éducatifs : rentrée scolaire 2018/2019

Le conseil municipal doit proposer une organisation horaire, avant le 15 janvier, qui sera effective à la rentrée scolaire 2018/2019. Cette organisation horaire doit faire l'objet d'une demande de dérogation si l'enseignement est réparti sur 8 demi-journées au lieu de 9.

Le conseil municipal, par 15 voix pour, décide de solliciter une dérogation auprès de l'académie pour revenir à la semaine de 4 jours et 3 voix pour maintenir la semaine de 4 jours ½.

4. Bail Supérette : Point supprimé en raison du décès de Mr Vaillant.

5. Tarifs communaux de 2018 :

Le conseil municipal, à l'unanimité fixe les tarifs pour 2018 comme suit :

CIMETIERE	Concession en bordure d'allée 30 ans	65 € le m ²	
	Concession à l'intérieur d'un carré 30 ans	60 € le m ²	
	Columbarium concession de 15 ans	350 €	
	Columbarium concession de 30 ans	600 €	
	Jardin du souvenir	50 €	
SALLE DE SPORTS	Pour les habitants d'Irodouër	6,50 € l'heure	
	Pour les personnes extérieures	11 € l'heure	
	Pour les clubs extérieurs	25 € l'heure	
DIVERS	Location de barrières	1 € l'unité	
DROIT DE PLACE*	Taxis	100 €	
	Commerçant occasionnel – à la journée	10 €	
	Commerçant semestriel	120 €	
	Commerçant annuel	200 €	
PART. POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Construction hors lotissement	3 000 €	
	Construction en lotissement, ZA, appartements, par logement pour 1 seul permis de construire	2 000 €	
	Raccordement suite à extension du réseau	1 500 €	
PHOTOCOPIE		Particulier	Association
	noir et blanc A4	0,20 €	Gratuit
	noir et blanc A3	0,30 €	Gratuit
	couleur A4	0,70 €	0,20 €
	couleur A3	1,00 €	0,30 €

*Pour les droits de place du marché du vendredi, les commerçants bénéficient d'un mois d'essai gratuit.

6. Tarifs de location de la salle multifonctions pour 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de location de la salle multifonctions pour l'année 2019, comme suit :

	Grande salle	Petite Salle	Les 2 salles	habitants d'Irodouër	associations d'Irodouër
Vin d'honneur / Réunion sans repas	110	50	135	Réduction de 20%	Réduction de 40%
Journée et soirée	410	200	510		
Journée (12h-19h)	270	140	340		
Soirée (à partir de 19h)	270	140	340		
Cuisine froid	80	80	80		
Cuisine complète	160	140	160		
Vaisselle (par 50 couverts)	25	25	25		
2 jours consécutifs	615	300	765		
Cuisine complète sur 2 jours	240	210	240		
Cuisine froid sur 2 jours	120	120	120		
Sonorisation	50	-	-		
Nettoyage	400	140	470		
Nettoyage cuisine	275	275	275		
Vaisselle : 3.50 € par article cassé ou perdu					
Chèque de réservation : 350 €					
Chèque de caution : 900 €					
Consommation électrique : 0.20€ le KW					

Il est rappelé que pour les associations, une gratuité est accordée par an et une deuxième gratuité est accordée si la manifestation a lieu d'octobre à mars.

7. **Lotissement le Placis Plisson : dénomination des voies**

La commission urbanisme a proposé 4 thèmes au choix pour nommer la rue principale :

- ✿ rue des Ecrivains,
- ✿ rue des Poètes,
- ✿ rue des Côtes,
- ✿ rue des Peintres de Bretagne

et a proposé de dénommer les impasses en fonction du thème retenu.

Le conseil municipal, par 8 voix dénomme la rue principale « rue des Côte Bretonnes », contre 5 voix pour la rue des Poètes et 5 voix pour la rue des Peintres de Bretagne et dénomme les impasses : Impasse d'Émeraude, Impasse de Penthièvre, Impasse de Granit Rose, Impasse de Cornouaille et Impasse des Mégalithes.

8. **Irodouër Basket en Mains : demande de subvention**

Pour la mise en service du logiciel E-Marque à la rentrée de septembre 2018 (afin de remplacer les feuilles de matchs papier), le club de basket doit s'équiper d'un ordinateur et demande une subvention d'équipement. La dépense est de 369 € pour cet achat. Mme ROBIN représentée par Mme Douinot ne prenant pas part au vote, le conseil municipal, par 16 voix pour et 1 abstention (F. Bizette), accorde une subvention de 369 €.

9. **Service assainissement : rapport d'activité de 2016**

Ce rapport est réalisé par l'Institut en Santé Agro Environnement (ISAE), dans le cadre de la mission d'assistance-conseil. Les points essentiels :

598 habitations raccordées (582 en 2015) - 1 574 habitants desservis (1 540 en 2015)
40 766 m³ facturés (39 614 en 2015) - 8,5 km de réseau

Conformité : la collecte des eaux usées, les équipements d'épuration, la performance des ouvrages d'épuration, sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

10. **Budget communal : décision modificative n°1** :

Il est nécessaire de prévoir les crédits supplémentaires suivants, notamment pour les travaux du 18 rue de Dinan :

LIBELLE	N° COMPTE	DEPENSES	RECETTES
Travaux de bâtiments	2313-142	20 000 €	
Travaux de bâtiments - zone technique	2313-175	-12 000 €	
Travaux de voirie	2315-143	20 000 €	
FCTVA	10222		6 400 €
Taxe d'aménagement	10226		5 800 €
Emprunt	1641		15 800 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		28 000 €	28 000 €

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention (C. Graffe), approuve la décision modificative n°1.

11. **Projets 2018**

Le conseil municipal décide des projets de 2018 :

- Complexe sportif
 - Travaux d'aménagement de sécurité sur l'axe principal et à l'entrée d'agglomération Sud
 - Travaux devant la mairie,
 - Aménagement du parc du presbytère.
-
-

12. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Renonciation au droit de préemption urbain

- Pour la propriété bâtie située 6 rue du Stade, cadastrée AB 714 et 715 d'une superficie de 662 m² et appartenant à la famille GOUGEON.
- Pour la propriété bâtie située 15 rue de Dinan, (1 appartement) cadastrée AB 34 et appartenant à Madame HAMARD Géraldine.

Devis acceptés depuis la dernière réunion de conseil :

- Système 2G pour un montant de 1 037,20 € € TTC, pour l'installation d'un éclairage extérieur à détecteur à la salle de sports
- SDE35 pour un montant de 1 546,56 €, pour le remplacement d'un candélabre hors service rue des Chênes.

Le conseil municipal, prend acte de ces décisions.

13. Proposition d'achat de terrains à l'entrée d'agglomération côté SUD :

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de l'agglomération, il serait nécessaire d'acquérir du terrain appartenant à la COOPERATIVE DE BROONS. Monsieur le Maire est chargé de prendre contact avec le propriétaire.

14. Questions diverses :

Garage du 17 rue de Rennes : Monsieur le Maire informe le conseil que les Ambulances BOCHER ne seraient plus intéressées par l'acquisition de ce bâtiment.

Prochaine réunion de conseil : la date est fixée au jeudi 25 janvier 2018.

Eglise : Il est signalé que les portes donnant sur le côté Sud sont très abimées.

Salle multifonctions : Il est demandé l'acquisition de porte-manteaux à roulettes pour rentrer les manteaux à l'intérieur de la salle et également l'installation de câbles pour faciliter la décoration.

Terrains constructibles : après le lotissement « Le Placis Plisson », les terrains constructibles figurant au PLU sont limités, une discussion sera nécessaire pour envisager l'avenir.

Restaurant : un point est fait sur l'évolution du projet.

Terrains de foot : suite à la rencontre de la commission des sports avec les responsables du foot, une estimation a été sollicitée pour l'aménagement d'un terrain synthétique, cette question fera l'objet d'un prochain débat.

18 rue de Dinan : la question se pose sur la possibilité d'accueillir dans un même lieu un médecin et un ostéopathe.